



Cartographie des aléas d'inondation – Informations pour les Ténos

Les cartes des aléas
d'inondation seront-elles
accessibles au public?

Oui. Les cartes des aléas d'inondation ont pour but d'aider à l'aménagement du territoire dans les collectivités les plus exposées. Rendre ces cartes accessibles au public contribuera également à sensibiliser la population aux zones inondables. Les cartes prêtes à être consultées sont disponibles sur le site Web du ministère de l'Environnement et du Changement climatique du GTNO à l'adresse suivante : <https://www.gov.nt.ca/ecc/fr/services/cartographie-des-inondations>

Ma propriété se trouve
dans une zone inondable.
Qu'est-ce que cela signifie?

Si une propriété est située dans une zone inondable, cela ne signifie pas forcément qu'elle sera inondée, mais qu'il existe un risque avéré d'inondation. Les cartes des aléas d'inondation indiquent les zones susceptibles d'être touchées par des inondations sur la base des informations et des analyses disponibles les plus précises. Ces cartes se veulent des outils pour aider les résidents, les entreprises et les administrations communautaires à rendre les propriétés plus résistantes et à soutenir les développements futurs.

Ma propriété se trouve
dans une zone inondable.
Cela aura-t-il une incidence
sur mon assurance?

Les zones inondables indiquées sur les cartes des aléas d'inondation peuvent être utiles lorsque vous discutez de votre couverture avec votre assureur, mais elles ne modifient pas automatiquement la couverture ou les primes d'assurance. Les compagnies d'assurance utilisent leurs propres données sur les aléas d'inondation. Les résidents sont invités à communiquer avec leur assureur pour connaître la couverture en cas d'inondation incluse dans leur police. Conservez les documents relatifs à votre couverture, vous pourriez en avoir besoin pour déterminer votre admissibilité à l'aide en cas de sinistre.

Ma propriété se trouve
dans une zone inondable.
Cela aura-t-il une incidence
sur la valeur de ma
propriété?

Les zones inondables indiquées sur les cartes des aléas d'inondation ne modifient pas automatiquement la valeur des propriétés, mais le risque d'inondation peut influencer les décisions des acheteurs à long terme. La valeur des propriétés dépend de nombreux facteurs, notamment l'emplacement, l'état de la propriété, la demande sur le marché local et la sensibilisation au risque d'inondation.

Ma propriété se trouve

Si une propriété est située dans une zone inondable, cela ne





dans une zone inondable.
Cela aura-t-il une incidence
sur l'évaluation de ma
propriété?

modifie pas en soi sa valeur estimée.

Les cartes des aléas d'inondation indiquent les endroits où des inondations sont susceptibles de se produire. Elles ne donnent pas lieu à une réévaluation automatique. Aux Territoires du Nord-Ouest, les évaluations sont généralement mises à jour lorsque des changements physiques sont apportés à un bâtiment ou à un terrain, ou lors des cycles d'évaluation prévus.

Au fil du temps, les données sur les aléas d'inondation peuvent avoir une incidence sur l'évaluation d'une propriété, notamment si elles entraînent des changements constants sur le marché liés à l'intérêt des acheteurs, à la disponibilité ou au coût des assurances, ou à de nouvelles restrictions en matière d'aménagement. Si ces changements ont une incidence sur les prix de vente, ils peuvent être pris en compte dans les évaluations futures.

La cartographie des aléas d'inondation permet de mieux comprendre et d'étayer les décisions en matière de planification et d'investissement.

Que puis-je faire pour
protéger ma famille et ma
propriété contre les
inondations?

Si vous comptez rénover ou autrement modifier votre propriété et que vous souhaitez réduire les risques liés aux inondations, envisagez de mettre en place des mesures de protection contre les inondations afin d'améliorer la résilience de votre propriété. Il est également conseillé de vous familiariser avec le plan d'urgence de votre administration communautaire.

Qu'est la protection contre
les inondations?

La protection contre les inondations consiste à apporter des modifications physiques à votre propriété afin d'améliorer sa capacité à résister aux dommages causés par les inondations et de réduire ou d'éviter les pertes liées aux dommages causés par celles-ci, ainsi qu'aux travaux de nettoyage et de la remise en état. Vous pouvez faire appel à un professionnel qualifié pour réaliser une évaluation des lieux et déterminer les mesures d'atténuation possibles.

Pouvez-vous donner des
exemples de mesures de
protection contre les
inondations?

La protection contre les inondations consiste à apporter des modifications physiques à votre propriété afin de réduire ou d'éviter les dommages en cas d'inondation. Exemples :

- surélever les panneaux électriques, les chaudières ou les réservoirs de combustible (ancrage);
- utiliser des matériaux résistants aux inondations;
- améliorer le drainage autour des bâtiments;
- installer des clapets antiretour, des protections ou des



barrières anti-inondation;

- surélever les espaces de vie lors de rénovations importantes.

La protection contre les inondations n'empêche pas les inondations, mais elle peut réduire considérablement les dommages et les délais de remise en état.

Comment gérer les risques d'inondation si j'envisage de construire?

Si vous envisagez de vous lancer dans une nouvelle construction ou d'apporter des modifications importantes à des constructions existantes, il est important de consulter votre administration communautaire et des professionnels qualifiés. Renseignez-vous sur les politiques communautaires ou les règlements de zonage liés à l'atténuation des risques liés aux inondations. Si vous construisez une nouvelle structure, vous avez la possibilité d'utiliser des conceptions et des matériaux certifiés résistants aux inondations.

